

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 12 AVRIL 2023**

N°CT2023.2/021-1

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril à dix-neuf heures, le conseil de territoire de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir s'est réuni en salle des conseils de l'Hôtel de Ville de Créteil, sous la présidence de Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer conformément à l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales :

Monsieur Laurent CATHALA, Président.

Monsieur Régis CHARBONNIER, Monsieur Alexis MARECHAL, Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Jean-Pierre BARNAUD, Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Jean-Pierre CHAFFAUD, Monsieur Jean-Paul FAURE-SOULET, Monsieur Yvan FEMEL, Monsieur Patrick FARCY, Madame Pauline ANAMBA-ONANA, Monsieur Julien BOUDIN, vice-présidents.

Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Arnaud VEDIE, Monsieur Didier DOUSSET, Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Yves THOREAU, Madame Claire CHAUCHARD, Monsieur Grégoire VERNY, Monsieur François VITSE, Madame France BERNICHI, Monsieur Jean-Philippe BIEN, Madame Anne-Marie BOURDINAUD, Monsieur Maurice BRAUD, Monsieur Bruno CARON, Madame Dominique CARON, Monsieur Jean-Edgar CASEL, Madame Julie CORDESSE, Madame Catherine DE RASILLY, Madame Patrice DEPREZ, Monsieur Patrick DOUET, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Madame Claire GASSMANN, Madame Marie-Claude GAY, Monsieur Vincent GIACOBBI, Madame Frédérique HACHMI, Monsieur Bruno KERISIT, Madame Sophie LE MONNIER, Madame Jacqueline LETOUZEY, Monsieur Ludovic NORMAND, Monsieur Joël PESSAQUE, Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Carine REBICHON-COHEN, Madame Marie-Christine SALVIA, Madame Sylvie SIMON-DECK, Madame Josette SOL, Monsieur Axel URGIN, Madame Marie VINGRIEF, Monsieur Michel WANNIN, conseillers territoriaux.

Etaient absents représentés ayant donné pouvoir :

Madame Marie-Christine SEGUI à Monsieur Jean-Edgar CASEL, Monsieur Luc CARVOUNAS à Monsieur Julien BOUDIN, Monsieur Eric TOLEDANO à Monsieur Jean-François DUFEU, Monsieur Vincent BEDU à Monsieur Alphonse BOYE, Monsieur Mohamed CHIKOUCHE à Madame Marie VINGRIEF, Madame Marie-Carole CIUNTU à Monsieur Jean-Daniel AMSLER, Monsieur Richard DELLA-MUSSIA à Monsieur Jean-Louis POUJOL, Madame Virginie DOUET à Monsieur Denis OZTORUN, Monsieur Luc MBOUMBA à Madame Martine GARRIGOU-GAUCHERAND, Monsieur Akli MELLOULI à Monsieur François VITSE, Madame Séverine PERREAU à Madame Josette SOL, Monsieur Michel SASPORTAS à Monsieur Michel WANNIN, Monsieur Jean-Raphaël SESSA à Monsieur Bruno CARON, Madame Laurence WESTPHAL à Madame Anne-Marie BOURDINAUD.

Etaient absents excusés :

Madame Françoise LECOUFLE, Monsieur Thierry HEBBRECHT, Monsieur Philippe LLOPIS, Monsieur Gilles DAUVERGNE, Madame Oumou DIASSE, Monsieur Philippe GERBAULT, Madame Corine KOJCHEN, Madame Rosa LOPES, Madame Sonia RABA, Madame Mathilde WIELGOCKI.

Secrétaire de séance : Madame Patrice DEPREZ .

Nombre de votants : 64

Vote(s) pour : 64



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 12 AVRIL 2023**

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 12 AVRIL 2023**

N°CT2023.2/021-1

OBJET : **Finances** - Adoption du budget primitif du budget annexe "parcs de stationnement" pour l'exercice 2023 avec reprise anticipée des résultats de clôture de l'exercice 2022.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU le décret n°2015-1664 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir dont le siège est à Créteil ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 modifiée et applicable à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2023.1/005-3 du 15 février 2023 prenant acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires du budget annexe « parcs de stationnement » pour l'exercice 2023 ;

VU le compte de gestion 2022 du budget annexe « parcs de stationnement » de Grand Paris Sud Est Avenir produit par le comptable ;

VU l'état des restes à réaliser produit par l'ordonnateur de Grand Paris Sud Est Avenir ;

VU le visa du comptable sur la fiche de calcul des résultats prévisionnels de l'exercice 2022 ;

CONSIDERANT la possibilité de procéder à la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2022 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de reprendre par anticipation au budget primitif 2023 le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 et le résultat d'investissement de l'exercice 2022 ;

CONSIDERANT que l'évaluation des crédits proposés à la section d'exploitation correspond à une juste et sincère appréciation des besoins inhérents à l'administration et à la gestion de l'ensemble des services du Territoire ;

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 12 AVRIL 2023

**LE CONSEIL DE TERRITOIRE,
REGULIEREMENT CONVOQUE LE 06 AVRIL 2023,
SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE PRESIDENT,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

ARTICLE 1 : ADOPTE le budget primitif du budget annexe « parcs de stationnement » 2023 par chapitres budgétaires, avec reprise anticipée et affectation prévisionnelle des résultats de clôture de l'exercice 2022.

ARTICLE 2 : DIT que le total des prévisions de recettes imputables à la section d'exploitation du budget primitif du budget annexe « parcs de stationnement » pour l'exercice 2023 s'élève à un montant global de 1 151 900,00 euros.

ARTICLE 3 : DIT que les prévisions des recettes correspondantes sont ouvertes aux chapitres suivants :

CHAP.	LIBELLE	MONTANT EN EUROS
70	Vente de produits fabriqués, prestations	270 000,00 €
74	Subventions d'exploitation	271 237,50 €
77	Produits exceptionnels	200 888,50 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	237 996,00 €
002	Résultat 2021 reporté	171 778,00 €
TOTAL		1 151 900,00 €

ARTICLE 4 : DIT que le total des prévisions de dépenses imputables à la section d'exploitation du budget primitif du budget annexe « parcs de stationnement » pour l'exercice 2023 s'élève à un montant global de 1 151 900,00 euros.

**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 12 AVRIL 2023**

ARTICLE 5 : **DIT** que les prévisions des dépenses correspondantes sont ouvertes aux chapitres suivants :

CHAP.	LIBELLE	MONTANT EN EUROS
011	Charges à caractère général	621 900,00 €
65	Autres charges de gestion courante	20 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	510 000,00 €
TOTAL		1 151 900,00 €

ARTICLE 6 : **DIT** que le total des prévisions des recettes imputables à la section d'investissement du budget primitif du budget annexe « parcs de stationnement » pour l'exercice 2023 s'élève à un montant total de 2 178 885,07 euros, reports 2022 inclus.

ARTICLE 7 : **DIT** que les prévisions des recettes correspondantes sont ouvertes aux chapitres suivants :

CHAP.	LIBELLE	MONTANT EN EUROS
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	510 000,00 €
R001	Solde d'exécution 2021 reporté	1 668 885,07 €
TOTAL		2 178 885,07 €

ARTICLE 8 : **DIT** que le total des prévisions des dépenses imputables à la section d'investissement du budget primitif du budget annexe « parcs de stationnement » pour l'exercice 2023 s'élève à un montant total de 2 178 885,07 euros, reports 2022 inclus.

SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 12 AVRIL 2023

ARTICLE 9 : DIT que les prévisions des dépenses correspondantes sont ouvertes aux chapitres suivants :

CHAP.	LIBELLE	MONTANT EN EUROS
20	Immobilisations incorporelles	315 120,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 625 769,07 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	237 996,00 €
TOTAL		2 178 885,07 €

ARTICLE 10 : DIT que les crédits inscrits à ce budget sont votés par chapitres budgétaires, et sans spécialisation d'article.

ARTICLE 11 : DIT que le budget primitif du budget annexe « parcs de stationnement » pour l'année 2023 reste déposé et mis à disposition au sein de la Direction des finances, de la commande publique et du contrôle de gestion de GPSEA, située 14 rue le Corbusier à Créteil.

FAIT A CRETEIL, LE DOUZE AVRIL DEUX MILLE VINGT-TROIS.

Le Président,

Laurent CATHALA



**SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE
DU 12 AVRIL 2023**

BUDGET ANNEXE PARCS DE STATIONNEMENT DE GRAND PARIS SUD EST AVENIR

FICHE SYNTHETIQUE DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le budget primitif 2023 du budget annexe « parcs de stationnement » sera adopté à l'occasion du conseil de territoire du 12 avril 2023.

Pour mémoire, le Territoire est propriétaire de deux parcs de stationnement – parcs relais – sis à Boissy-Saint-Léger et Sucy-en-Brie dont l'exploitation est assurée par la société EFFIA Stationnement depuis le 1er janvier 2020 dans le cadre d'un marché de prestations de service d'une durée totale de trois ans (2020 – 2022) et prolongée par avenant pour préparer son renouvellement dans le courant de l'année 2023.

La clôture au 31 décembre 2019 de la délégation de service public confiée à la société Indigo entre 2014 et 2019 (ex-VINCI) et le changement de mode de gestion en faveur d'un marché de prestations impliquent une diminution significative de la participation du budget principal à l'équilibre du budget annexe, en lien avec la modification de la structure des recettes réelles d'exploitation à la suite de l'entrée en application du nouveau marché d'exploitation au 1er janvier 2020. En effet, le Territoire perçoit désormais directement les recettes de tarification, les redevances des places en concession, ainsi que la subvention de compensation de la perte en recettes liée à la mise en œuvre de la gratuité d'accès pour les abonnés Navigo annuel, versée par Île-de-France Mobilités. A noter que les projections de recettes de tarification pour 2023 ont été établies sur la base des fréquentations observées en 2022.

En 2023, la participation du budget principal est ainsi estimée à 200 888,50 euros, contre 545 024,80 euros en 2019 avant le changement du mode de gestion.

Le maintien d'une participation d'équilibre du budget principal au budget annexe parcs de stationnement reste toutefois nécessaire, au regard de :

- L'importance des travaux dont les deux parcs de stationnement ont fait l'objet, à hauteur de 7 872 735 euros pour le parc de stationnement de Sucy-en-Brie construit entre 2005 et 2008, et 8 020 550 euros pour le parc de Boissy-Saint-Léger réhabilité entre 2011 et 2013 ;
- L'affectation des deux parcs de stationnement au budget annexe décidée par le conseil de la communauté d'agglomération du Haut Val-de-Marne en 2015, qui a eu pour effet de générer des écritures d'amortissement à la suite des travaux réalisés, et ce à compter de 2016.

Ce budget s'équilibre de la manière suivante :

SECTION D'EXPLOITATION			
Recettes réelles d'exploitation	742 126,00 €	Dépenses réelles d'exploitation	641 900,00 €
<i>Epargne brute générée par la section d'exploitation : 100 226,00 €</i>			
Résultat d'exploitation 2022	171 778,00 €		
Recettes d'ordre	237 996,00 €	Dépenses d'ordre	510 000,00 €
<i>Dont amortissement des subventions</i>	237 996,00 €	<i>Dont dotations aux amortissements</i>	510 000,00 €
TOTAL	1 151 900,00 €	TOTAL	1 151 900,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Recettes réelles d'investissement	0,00 €	Dépenses réelles d'investissement	1 923 403,07 €
Résultat d'investissement 2022	1 668 885,07 €	Restes à réaliser 2022	17 486,00 €
Recettes d'ordre d'investissement	510 000,00 €	Dépenses d'ordre d'investissement	237 996,00 €
<i>Dont dotations aux amortissements</i>	510 000,00 €	<i>Dont amortissement des subventions</i>	237 996,00 €
TOTAL	2 178 885,07 €	TOTAL	2 178 885,07 €

1. EXPLOITATION

Des recettes d'exploitation de moins en moins dépendantes de la participation du budget principal

Les recettes d'exploitation s'élèvent à **1 151 900 euros**. Les recettes réelles d'exploitation, attendues à hauteur de 742 126 euros, sont constituées à près de 36,5 % de subventions versées par Île-de-France Mobilités (271 237,50 euros) et 27,1% de la participation du budget principal (200 888,50 euros). Sans cette participation, ce budget ne peut s'équilibrer.

Les crédits restants sont constitués de recettes d'ordre pour 237 996 euros au titre de l'amortissement des subventions d'équipement reçues ainsi que de recettes de tarification liées à la vente d'abonnements, de tickets horaires, ainsi qu'à la commercialisation des espaces publicitaires (270 000 euros).

S'ajoute à ces recettes le résultat de clôture de l'exercice 2022 repris par anticipation à hauteur de 171 778 euros.

Des dépenses d'exploitation incompressibles et récurrentes

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à **1 151 900 euros** et se composent essentiellement des amortissements (510 000 euros) qui représentent 44,3 % des dépenses de la section.

Les dépenses réelles d'exploitation (641 900 euros) comprennent le paiement du forfait facturé dans le cadre du marché d'exploitation des parcs de stationnement compte tenu des conditions financières de l'avenant de prolongation du marché actuel qui traduisent le contexte de regain de l'inflation pour 400 000 euros ainsi que les crédits relatifs à la régularisation des subventions de compensation de la perte en recettes liée à la mise en œuvre de la gratuité perçues au titre des exercices 2021 et 2022 estimés à 20 000 euros.

Les frais de taxes foncières et les autres charges à caractère général, sont budgétés à hauteur de 171 900 euros.

2. INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont budgétées à hauteur de **2 178 885,07 euros** dont 510 000 euros au titre des dotations aux amortissements, et 1 668 885,07 euros de résultat d'investissement 2022.

En sus de l'amortissement des subventions d'équipement reçues pour 237 996 euros, des dépenses d'investissement sont inscrites à hauteur de 1 923 403,07 euros, qui intègrent des crédits pour la réalisation de travaux sur les parcs de stationnement, concernant notamment la rénovation du mur végétal et des espaces verts du parc relais de Sucy-en-Brie. Pour mémoire, le marché d'exploitation entré en vigueur au 1^{er} janvier 2020 ne couvre pas la réalisation de travaux de structure qui demeurent à la charge du Territoire, en sa qualité de maître d'ouvrage.

Annexe : Récapitulatif de l'équilibre du budget 2023 du budget parcs de stationnement

RECETTES	DEPENSES
EXPLOITATION	
Recettes réelles d'exploitation : 742,1 k€	Dépenses réelles d'exploitation : 641,9 k€
dont participation du budget principal : 200,9	dont taxes : 171,9 k€
dont recettes de tarification : 270 k€	dont paiement du marché d'exploitation : 400 k€
dont subventions IDFM : 271,2 k€	
Amortissement des subventions : 238 k€	Dotation aux amortissements : 510 k€
Résultat d'exploitation 2022 : 171,8 k€	
INVESTISSEMENT	
Dotation aux amortissements : 510 k€	Amortissement des subventions : 238 k€
Résultat d'investissement 2022 : 1 669 k€	Dépenses réelles d'investissement : 1 923 k€
	Restes à réaliser 2022 : 17,5 k€

FICHE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 POUR LE BUDGET
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SUD EST AVENIR
Budget principal

FONCTIONNEMENT		en euro
Recettes		202 537 441,64
Dépenses		183 993 782,96
Solde d'exécution du budget 2022		18 543 658,68
Résultat fonctionnement reporté (002)		0,00
excédent de clôture de fonctionnement		18 543 658,68

INVESTISSEMENT		en euro
Recettes		57 505 828,73
Dépenses		54 289 065,94
Solde d'exécution du budget 2022		3 216 762,79
Résultat d'investissement reporté (001)		909 574,39
résultat de clôture d'investissement		4 126 337,18

RESTES A REALISER		en euro
recettes		4 119 263,71
dépenses		12 943 053,25
solde		-8 823 789,54

		en euro
Solde de la section d'investissement		-4 697 452,36
Montant de l'excédent qui couvre le besoin de financement / 1068 MINIMAL		4 697 452,36
Affectation volontaire proposée au 1068		13 846 206,32
Excédent de fonctionnement reporté 002		0,00

Visé par le comptable

le 10/03/2023

Signature

[Signature]
D. PACAUD



FICHE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 POUR LE BUDGET
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SUD EST AVENIR
Budget annexe "assainissement"

FONCTIONNEMENT		en euro
Recettes		7 286 137,79
Dépenses		5 633 391,91
Solde d'exécution du budget 2022		1 652 745,88
Résultat fonctionnement reporté (002)		0,00
excédent de clôture de fonctionnement		1 652 745,88

INVESTISSEMENT		en euro
Recettes		6 020 304,20
Dépenses		7 203 297,89
Solde d'exécution du budget 2022		-1 182 993,69
Résultat d'investissement reporté (001)		1 894 072,96
résultat de clôture d'investissement		711 079,27

RESTES A REALISER		en euro
recettes		0,00
dépenses		1 366 734,37
solde		-1 366 734,37

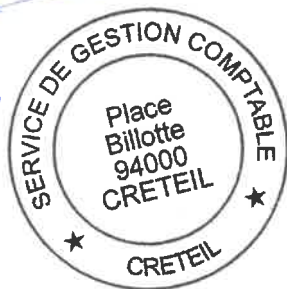
		en euro
Solde de la section d'investissement		-655 655,10
Montant de l'excédent qui couvre le besoin de financement / 1068 MINIMAL		655 655,10
Affectation volontaire proposée au 1068		997 090,78
Excédent de fonctionnement reporté (002)		0,00

Visé par le comptable

Le 10/03/2023

Signature

D. PACAUD



FICHE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 POUR LE BUDGET
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SUD EST AVENIR
Budget annexe "parcs de stationnement"

FONCTIONNEMENT	en euro
Recettes	1 039 166,90
Dépenses	1 185 204,12
Solde d'exécution du budget 2022	-146 037,22
Résultat fonctionnement reporté (002)	317 815,22
excédent de clôture de fonctionnement	171 778,00

INVESTISSEMENT	en euro
Recettes	501 128,72
Dépenses	286 284,10
Solde d'exécution du budget 2022	214 844,62
Résultat d'investissement reporté (001)	1 454 040,45
résultat de clôture d'investissement	1 668 885,07

RESTES A REALISER	en euro
recettes	0,00
dépenses	17 486,00
solde	-17 486,00

	en euro
Solde de la section d'investissement	1 651 399,07
Montant de l'excédent qui couvre le besoin de financement / 1068 MINIMAL	0,00
Affectation volontaire proposée au 1068	0,00
Excédent de fonctionnement reporté 002	171 778,00

Visé par le comptable

Signature

le 10/03/2023

D. PACAUD



Accusé de réception en préfecture
 094-200058006-20230412-CT2023-2-021-1-DE
 Date de réception préfecture : 14/04/2023

FICHE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2022 POUR LE BUDGET
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SUD EST AVENIR
Budget annexe "eau potable"

FONCTIONNEMENT	en euro
Recettes	99 598,84
Dépenses	0,00
Solde d'exécution du budget 2022	99 598,84
Résultat fonctionnement reporté (002)	149 128,72
excédent de cloture de fonctionnement	248 727,56

INVESTISSEMENT	en euro
Recettes	37 893,75
Dépenses	18 514,76
Solde d'exécution du budget 2022	19 378,99
Résultat d'investissement reporté (001)	-16 943,75
résultat de cloture d'investissement	2 435,24

RESTES A REALISER	en euro
recettes	0,00
dépenses	2 737,50
solde	-2 737,50

	en euro
Solde de la section d'investissement	-302,26
Besoin de financement / 1068 MINIMAL	302,26
Affectation volontaire proposée au 1068	19 000,00
Excédent de fonctionnement reporté 002	229 425,30

Visé par le comptable

Le 10/03/2023

Signature

D. PACAUD

